

SAGES-FEMMES - CODE NOIR

Toutes en grève LE 7 OCTOBRE 2021

La profession est plus qu'insatisfaite des annonces du ministre des Solidarités et de la Santé faites le 16 septembre en présence du Conseil de l'Ordre.

M. Véran ne reprend même pas les premières propositions de « revalorisations sensibles des niveaux de rémunérations » de l'IGAS et n'annonce qu'une prime de 100 euros (moins que la prime urgences !) adjointe d'une revalorisation des grilles correspondant à moins d'une centaine d'euros bruts en moyenne. Pour certaines d'entre elles, cette revalorisation ne sera pas effective immédiatement. De plus, il n'y aurait pas d'effet rétroactif au 1^{er} octobre 2021 comme pour le Ségur. Les collègues territoriales et des secteurs privés n'en bénéficieront pas systématiquement.

Il n'y a aucune annonce sur les autres sujets fondamentaux et particulièrement aigus que sont les effectifs, les conditions de travail de plus en plus difficiles et la dégradation alarmante de la qualité des soins disponibles pour les femmes et leurs nouveaux nés.

Le ministre indique par ailleurs vouloir valoriser les centres périnataux de proximité... Aux dépens des maternités de plein exercice ? Il met en avant l'éventuelle création de maisons de naissance mais ne dit mot sur les unités physiologiques hospitalières promises en 2014. Au final, c'est toujours la même logique de fermetures de lits qui prévaut.

Après 5 mobilisations en moins d'un an, les sages-femmes ne sont pas en attente de mots doux mais d'engagements forts et concrets pour améliorer leurs situations et celles de leurs patientes.

AVEC LES SAGES-FEMMES, LA CGT RÉCLAME UN PLAN D'URGENCE :

➡ **Des rémunérations enfin à la hauteur des qualifications et responsabilités.**

Actuellement à Bac+5, PACEM, grade Master 2 et avec leur statut de profession médicale, les sages-femmes n'ont plus à prouver leurs fortes responsabilités et haut niveau de compétences. Or, la première des reconnaissances, c'est le salaire !

La CGT revendique un salaire d'entrée à 2,3 fois le SMIC et une fin de carrière à 4,6 fois le SMIC, la revalorisation des indemnités de nuit et une prime d'exercice médical de même niveau que celle des ingénieurs hospitaliers.

Nous demandons la prime urgences pour toutes les sages-femme en maternité ou exerçant en centre de régulation périnatale ou en SMUR.

Aujourd'hui, cette prime est versée dans certaines maternités, pas dans d'autres : Nous demandons l'égalité de traitement indiciaire pour les sages-femmes !

➡ **Le recrutement d'effectifs supplémentaires dans les maternités, les PMI... Il y a URGENCE sur les conditions de travail et de prise en charge des patientes !**

Le rythme et la charge de travail deviennent impossibles à supporter, poussant parfois au départ des sages-femmes épuisées. Comment le ministère peut-il considérer que les effectifs actuels sont suffisants dans les services pour garantir un exercice professionnel de qualité et sécurisé ?

Plus que jamais, nous portons notre revendication historique « Une femme, une sage-femme » pour nous permettre un accompagnement bienveillant des patientes, des nouveaux-nés et des couples. Plus que jamais nous demandons de pouvoir assurer un suivi gynécologique ou obstétrical de qualité pour une naissance respectée.

➡ **La fin de la précarité pour les jeunes collègues.**

Insupportable de voir des sages-femmes enchaîner des CDD alors qu'on a durablement besoin d'elles dans les services ! Ces collègues sont parfois rémunérées en dessous des grilles des sages-femmes, même sur postes vacants ! Toute sage-femme salariée du public doit être titularisée, ou mise en CDI dans le privé.

➡ **L'arrêt des fermetures de lits d'obstétrique et le maintien de toutes les maternités menacées.**

En 20 ans, 40% des maternités ont disparu... Verrons-nous bientôt nos patientes avec leurs bébés sur des brancards pendant des dizaines d'heures comme aux urgences ? La poursuite de cette politique est dangereuse. À l'inverse, il faut réouvrir les lits qui nous manquent. Le ministre doit s'engager clairement sur ce point.

➡ **La création de filières physiologiques sous la responsabilité des sages-femmes et des moyens pour la recherche en maïeutique.**

➡ **Pas de barrage au déroulement de carrière des sages-femmes ! La CGT revendique une grille unique, sans obstacle.**

➡ **La concrétisation de l'engagement de soutien du ministre sur la création d'une sixième année d'étude qui doit être constituée d'un internat rémunéré et déboucher sur une thèse d'exercice.**

➡ **La concrétisation de la création de la filière médicale annoncée par le Ministre**

*Les sages-femmes veulent du concret : ça fait trop longtemps qu'elles attendent !
Des revalorisations, des effectifs et des moyens !*



➡ **LE 7 OCTOBRE 2021**

Mobilisation nationale des sages-femmes - Manifestation à Paris

RENDEZ-VOUS À 10H00 Bd DU MONTPARNASSE POUR UN DÉPART VERS LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ EN PASSANT PAR LE Bd DES INVALIDES, LA RUE D'ESTRÉE, L'AVENUE DUQUESNE ET UN RASSEMBLEMENT PLACE LAROQUE À 14H00.

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale : ufmict@sante.cgt.fr • 01 55 82 87 57 • www.sante.cgt.fr

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr